



→ RETRAITÉ.E.S DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Nous avons toutes les raisons de manifester !

→ **Le gouvernement annonce que les retraité.e.s ne sont pas concerné.e.s par la réforme :**

FAUX

Le gouvernement prévoit de limiter le budget consacré aux retraites à 14 % du PIB et de le diminuer à 12 % alors qu'il représente aujourd'hui 13,6 % et que le nombre de retraité.e.s va augmenter. Ce qui signifie une baisse de toutes les pensions !

Les pensions continueront d'être revalorisées sur l'indice des prix (inflation) moins favorable que l'indexation sur les salaires.

→ **Comme promis en 2017, Emmanuel Macron a protégé le pouvoir d'achat des retraité.e.s :**

FAUX

En trois ans, le pouvoir d'achat des retraité.e.s dont le revenu est inférieur à 2 000 € a baissé de 2,3 % et celui des retraité.e.s dont le revenu est supérieur à 2 000 € de 5 %.

→ **L'aide pour les retraité.e.s les plus pauvres va être renforcée ?**

FAUX

Les fonds d'action sociale financés par la solidarité des régimes de retraite seraient remplacés par une aide financée par l'État, donc nos impôts.

→ **Le nouveau système sera plus avantageux pour les pensions de réversion et les femmes ?**

FAUX

Le droit à la pension de réversion, touchée en grande majorité par les femmes, ne sera ouvert qu'à l'âge de 62 ans, alors qu'aujourd'hui, il est de 55 ans au régime général et pour la plupart des régimes, et qu'il n'y a pas de seuil d'âge pour la Fonction publique.

Recul aussi pour les ex-conjoint.e.s : le droit à réversion est supprimé pour les personnes divorcées ou remariées (après 2025). Les simulations des chercheurs montrent une baisse des pensions de réversion dans le projet de réforme.

Les femmes touchent en moyenne 40 % de moins que les hommes pour les droits directs de retraite. Avec la réversion, l'écart se réduit à 29 %.

→ **Le projet de réforme propose une augmentation du minimum retraite :**

VRAI, mais...

Le minimum retraite serait porté à 85 % du SMIC net, soit 1 000 € mensuels, pour une carrière complète. Mais ce devrait être une réalité depuis 2008 puisqu'inscrit dans la loi de 2003 !!! Pas besoin de réforme ! Pour plus de 40 ans de service, le minimum dans la Fonction publique est actuellement de 1 170,82 €.

→ **Revalorisation des pensions des retraité.e.s au 1^{er} janvier 2020 :**

VRAI, mais...

Le gouvernement fait preuve d'imagination pour prendre dans la poche des retraité.e.s de façon inégale et compliquée...

Pour celles et ceux qui touchent plus de 2 000 € ce sera 0,3 %. Il s'agit de la pension globale, base et complémentaire, majorations... Mais la revalorisation évoquée ne concerne que votre retraite de base ! Pour les moins de 2 000 €, ce devrait être 1 % en suivant l'inflation.

→ **Refusons une réforme qui a pour but la baisse de nos pensions et la baisse des droits à retraite des actives et actifs !**





→ **RETRAITÉ.E.S DE LA SANTÉ
ET DE L'ACTION SOCIALE,**
*Nous avons toutes les raisons
de manifester*



- **NON à la RÉFORME DES RETRAITES DELEVOYE/MACRON !**
- **NON à la RETRAITE à POINTS !**
- **EXIGEONS L'AMÉLIORATION DES RÉGIMES DE RETRAITE ACTUELS !**
- **PAS DE PENSION INFÉRIEURE AU SMIC !**

→ **Les propositions concrètes et réalisables de la CGT pour financer une retraite décente :**

https://www.cgt.fr/sites/default/files/2019-11/20191030_Retraite-4pages_Planche_STC.pdf

TOUTES ET TOUS MOBILISÉ.E.S !

Infos actions locales :



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :

Union Fédérale des Retraité.e.s - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - ufr@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 57